

Consultation gratuite pour les plus fragiles et les plus de 65 ans

Les personnes vulnérables au coronavirus et les plus de 65 ans pourront prétendre à une consultation gratuite avec leur médecin traitant dans le cadre du déconfinement, a indiqué vendredi le ministère de la Santé.

La création de cette consultation, baptisée « bilan et vigilance », a été annoncée jeudi par Édouard Philippe. Elle s'adresse à « ceux qui n'ont pas consulté leur médecin pendant la période de confinement et qui doivent impérativement le faire, de façon à vérifier que leur état de santé ne doit pas faire l'objet d'une surveillance particulière ou de mesures ou de traitements particuliers », a précisé le premier ministre.

Proposée par le médecin traitant aux patients à risque, cette consultation « dite complexe », facturée 46 euros, sera « intégralement prise en charge par l'Assurance-maladie », a détaillé le ministère, ajoutant que le décret avait déjà été pu-

blié. Sont concernées les personnes de plus de 65 ans, celles avec des affections comme des antécédents cardiovasculaires ou du diabète, une pathologie chronique respiratoire, une insuffisance rénale chronique dialysée, un cancer évolutif sous traitement, une obésité ou une immunodépression, et les femmes enceintes au troisième trimestre

de grossesse.

La CSMF, premier syndicat de médecins libéraux, a salué la création de cette consultation « complexe » qu'elle avait réclamée. Elle permettra aux médecins de prendre leur temps alors que « le déconfinement se traduit par des consultations particulièrement lourdes et longues pour certains patients, en particulier tous les patients polyopathologiques, nécessitant un suivi régulier et qui ne l'ont pas eu durant le confinement », conclut son président, Jean-Paul Ortiz.

M.-C. R.